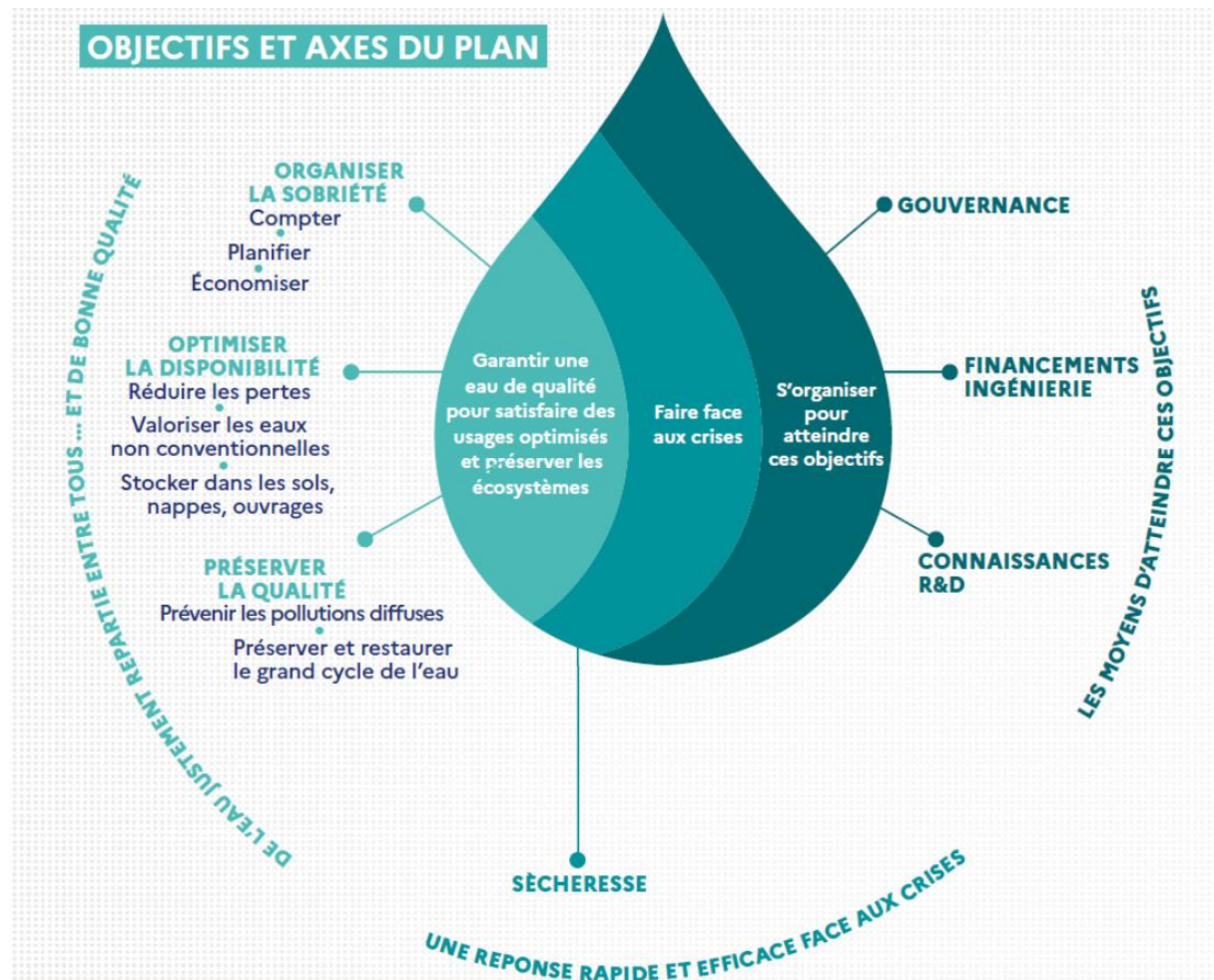


# **Le plan eau du 30 mars 2023 pour une gestion résiliente et concertée de l'eau**

- .Sobriété, Sécurisation et Solidarité : maîtres mots du plan eau**
- .Exemples d'actions mises en œuvre dans le Var utilisant/nécessitant des données eau, dont eau agricole**
- .Informations générales gestion de crise eau dans le Var**



80 % des actions engagées au niveau national et dans le Var



## 53 mesures nationales :

- sobriété des usages,
- disponibilité et qualité de l'eau,
- réponse face aux crises sécheresse

## Déclinées pour le bassin Rhône Méditerranée

en 10 « actions phares »  
et une douzaine de leviers

Le Var bien engagé dans le plan eau au travers des différentes démarches territoriales historiquement investies



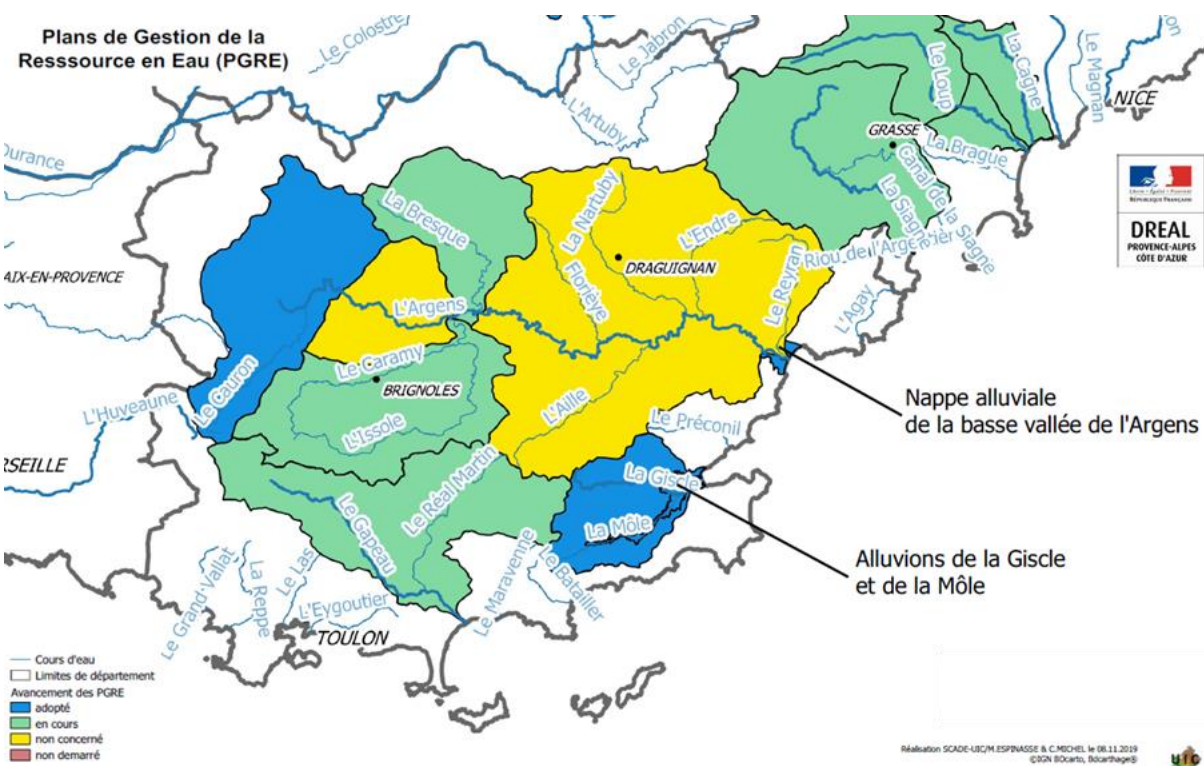
**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Les actions du Plan eau déployées dans le Var

Direction départementale des territoires et de la mer

## Objectifs de sobriété et de réduire les pertes



→ L'ensemble des territoires déficitaires couverts par un plan de gestion concerté (PGRE)

→ Depuis 2016, 6 plans dans le Var validés, le Gapeau, la nappe Giscle-Môle, la Siagne, et 3 sur l'Argens

→ 40 % des plans de gestion de la région

**Une collecte des données eau à l'échelle des PTGE par type d'usages : usages eau potable, usages agricoles**

**Un recensement des actes réglementaires à l'échelle des PTGE**

- Soutien financier de l'État (Agence de l'eau), de la Région
- Partenariat avec les syndicats de gestion des cours d'eau ou producteurs d'eau potable
- Partenariat avec chambre d'agriculture pour l'animation sur les canaux
- Travaux sur les rendements en eau potable
- Travaux sur les canaux

## *Objectifs du plan eau d'optimiser la disponibilité et de préserver la qualité*

→ Des démarches de planification concertées sur le territoire, les SAGE : approuvés sur le Verdon, l'Arc et le Gapeau, des SAGE en émergence sur la Siagne, relance de la démarche du SAGE Argens en 2024

→ Des démarches de restauration de la qualité pour l'eau potable avec 9 captages prioritaires

→ Des démarches de Réut :

- les projets autorisés à ce jour : 600 000 m<sup>3</sup>/an (STEP Ste Maxime en 2011 pour irrigation des espaces verts et golf ; STEP Pardigon à Cavalaire sur Mer en 2013 pour espaces verts Cavalaire et La Croix Valmer ; Lagunes de Porquerolles en 2022 pour irrigation des cultures variétales ; STEP d'Agay à Saint-Raphael pour irrigation golf et espaces verts)

- des projets investis sur le littoral pour irrigation de substitution sur Grimaud, La Motte, La Garde, Gassin et Bandol.

→ L'ensemble des acteurs concernés mobilisés au pilotage, à l'expertise technique ou animation : syndicats de rivière, autorités compétentes en eau potable, la fédération de la pêche et des milieux aquatiques, les EPCI dont Région et Département, la chambre d'agriculture

**Programme 2024 :**

→ Poursuite des actions engagées

→ Activation de la concertation pour le SAGE Argens

→ ~~Finalisation et validation du PGRI Bresque déjà actif, bilan et relance du PGRI Argens amont~~

# Objectif de sécurisation sur l'eau potable mentale des territoires et de la mer

- **2023 : 17 communes** ont eu recours à un moyen d'approvisionnement en eau (camions citernes, unité de traitement mobile, distribution d'eau embouteillée) ou des tensions sur leur réseau d'adduction : communes de la Dracénie, du pays de Fayence, Néoules, Méounes et Tourtour
- Ces 17 communes ont engagé des **actions de sécurisation en eau potable** pour 2024, pour lesquelles l'État s'organise pour optimiser ses financements (DETR, DSIL, AERMC)
- Pour rappel en 2023, **aucune rupture totale** d'alimentation en eau potable
- **Diminution significative** de la consommation en eau potable sur les communes ayant pris des arrêtés municipaux spécifiques

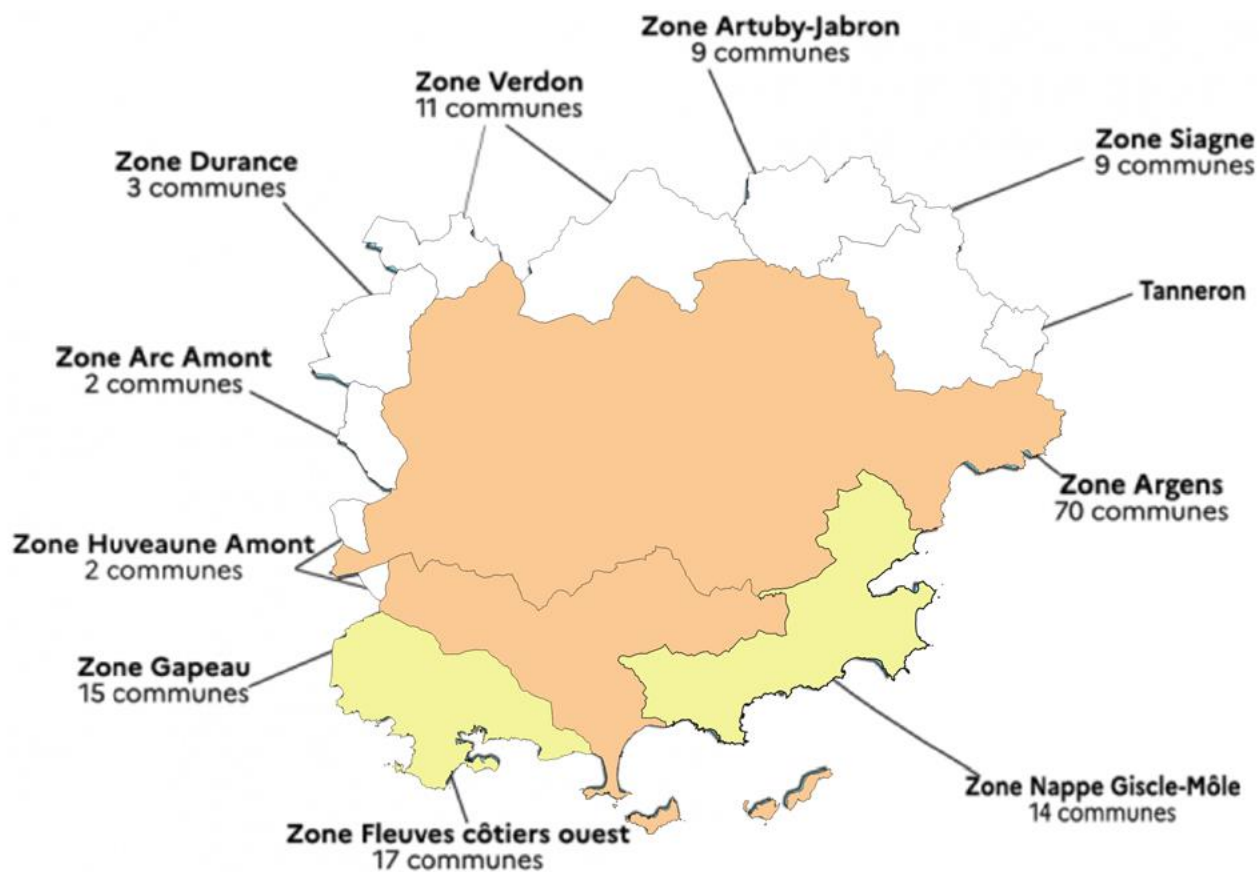


PRÉFET  
DU VAR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Rappel : mise en place du principe départementale des territoires et de la mer de solidarité Amont/Aval

Pas plus d'**un niveau d'alerte d'écart** entre les zones **Argens / Gapeau** et les zones littorales : validé au CRE du 27 avril et appliqué dans les AP depuis mai 2023.





# Un arrêté cadre départemental et un arrêté cadre interdépartemental pour la gestion de la sécheresse dans le Var

## Rappels généraux ACD / ACI – Articulation :

• Les arrêtés cadre fixent les modalités de gestion de la sécheresse : niveaux de gravité (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise) et les zones du département sur lesquelles ces niveaux s'appliquent

→ **Les données sur les débits, les niveaux des prélèvements, les prévisions météo au coeur de la gestion de crise**

• L'arrêté cadre départemental (ACD) fixe le cadre pour les restrictions d'usage par des ressources locales et les règles d'articulation avec l'arrêté cadre interdépartemental (ACI)

• L'ACI fixe le cadre pour les zones Durance-Verdon-Siagne,  
• et les usages, notamment économiques, utilisant majoritairement  
• ces ressources (SCP dans le Var)





# PRÉFET DU VAR Communication 2024 – La communication se poursuit

Li  
Ég  
Fraternité

- Sur le site de la préfecture
- 7 communiqués de presse et 3 conférences de presse,
- 2 reportages TV ;
- Rubrique dédiée à la sécheresse et actualisée sur le site internet (60 000 connexions) ;
- Réseaux sociaux : 32 tweets (Twitter) et 24 posts (Facebook) ;
- Une plaquette de communication pour les usagers ;
- Renseignement de VIGIEAU ;
- Remontée de données via SYNAPSE.



Les obligations des professionnels :

Les obligations des communes :

Les obligations des particuliers :

	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
Piscines et spas privés	Mise à niveau autorisée	Mise à niveau autorisée	Mise à niveau interdite*
Jardin d'agrément et fleurs	Interdit d'arroser entre 9h et 19h	Interdit d'arroser	Interdit d'arroser
Jardin potager	Interdit d'arroser entre 9h et 19h	Interdit d'arroser entre 9h et 20h	Interdit d'arroser entre 8h et 20h
Nettoyage de man vèhicule	Interdit sauf chez un professionnel*	Interdit sauf chez un professionnel*	Interdit sauf chez un professionnel*
Douches de plage	Fermeture des douches	Fermeture des douches	Fermeture des douches

\*Voir les conditions sur <https://www.var.gouv.fr/actions-de-l-etat/secheresse>



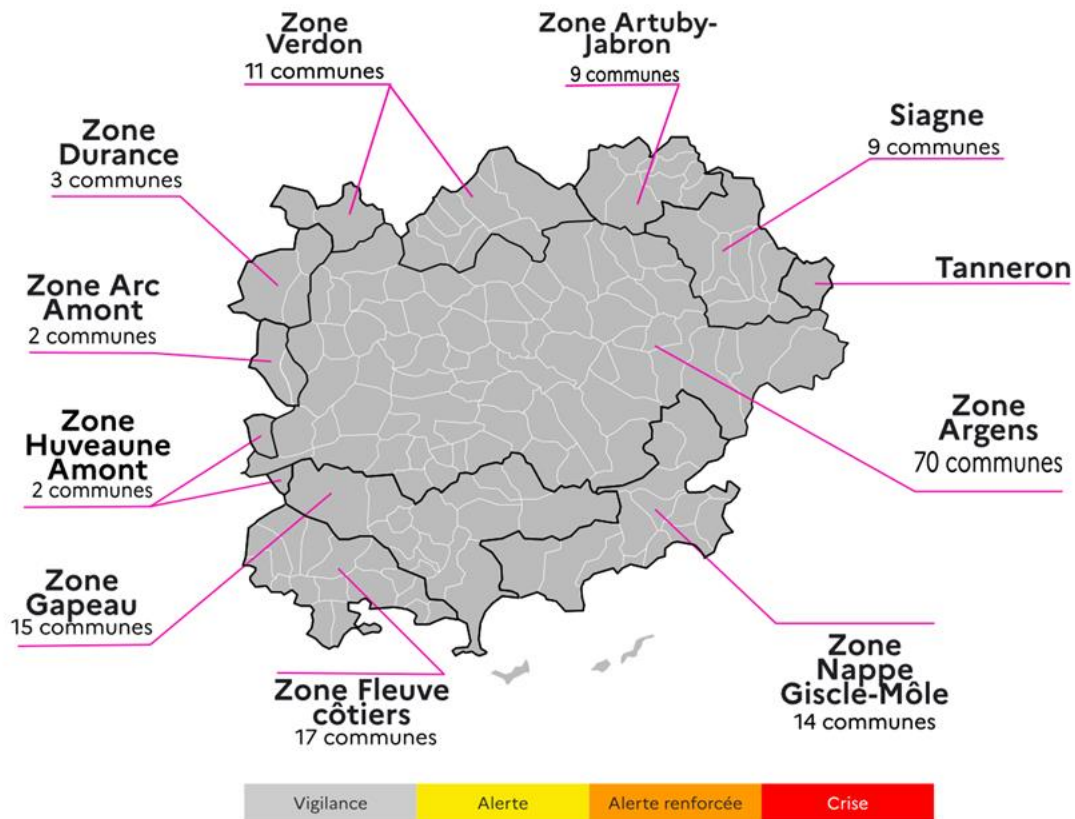
Information sur les restrictions d'eau (Particuliers, Agr Ensemble des informations disponibles sur le site du portail de l'état ([var.gouv.fr](http://var.gouv.fr)))



# Le département en vigilance

Commission départementale des territoires et de la mer

## depuis le 22 février 2024



-40 % de pluie sur la période dite « de recharge » - septembre 2023 à janvier 2024

→ Pluies de février et début mars permettent une amélioration de la situation

→ Trop précoce pour effets à moyen terme sur la ressource

**NB :** En 2023, le département était placé en vigilance dès le 17 février, hors zones Argens Gapeau en situation d'alerte



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer**

# Merci pour votre écoute